



Newsletter n° 7 Octobre 2016



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-
Kinésithérapeutes du Centre-Val de Loire

Editorial du Président

Dans ce numéro :

Edito du Président

Prescription de
substituts nicotiniques

Les soirées
d'information

Compte-rendu
d'activité de M Arnal
(Conseiller national)

Démographie :
quelques chiffres

Agenda des élus

Chères Consœurs, chers Confrères,

1-2

Aux urnes !

2

Nous approchons rapidement d'une année électorale, je ne parle pas des échéances nationales qui auront bien sûr une importance certaine pour nous comme pour tous les français, mais qu'il n'est pas dans mon rôle d'évoquer.

2-3

Non, je veux parler des élections ordinaires qui vont renouveler et même bouleverser, l'ensemble de nos structures. Tous les niveaux ; départements, régions, conseil national seront impliqués.

3-4

D'abord , il faut affirmer que ces renouvellements sont une chose non seulement normale mais surtout nécessaire pour que chacun ait l'occasion de s'impliquer dans la vie de l'Ordre ; si j'étais un rien provocateur je dirais que c'est l'occasion pour tous ceux qui critiquent l'Ordre de passer du « Yaqua-Fauquon » à l'action réelle.

5

Mais il faut aussi dire que le télescopage de plusieurs réformes sociétales va considérablement compliquer nos prochains processus électoraux.

5

Réforme des régions : Notre Centre-Val de Loire n'a changé que de nom, épargné ou oublié dans le redécoupage général. *(Je souhaite bon courage à nos confrères des énormes nouvelles régions ou de celles où l'on a marié la carpe et le lapin...)*

Parité : Pour mettre en place la loi sur la parité homme/femme, les postes de conseillers ordinaires seront maintenant tenus par des binômes constitués chacun d'un homme et d'une femme. *(on pouvait imaginer d'autres systèmes, comme par exemple deux listes « sexuées » de candidats et autant de postes à pourvoir pour les hommes que pour les femmes, mais cette solution était trop simple...trop démocratique...)*

Mesures d'économie : Le nombre de Conseillers sera réduit. *(Enfin, réduit, réduit...mais un binôme c'est quand même deux fois plus qu'un monôme... Quand deux binômes vont représenter au Conseil National les deux nouvelles régions que notre confrère Michel Arnal représentait jusque-là tout seul...)*

Je n'épiloguerai pas sur toutes les solutions qui auraient pu être mises en place pour respecter l'esprit des réformes sans choisir celles qui ont été préférées en dépit de leur complexité et de leur peu de réalisme pratique ; la loi et la réglementation sont tombées des instances ministérielles malgré un semblant de concertation, nous devons donc les appliquer. Mais comment ?

Dès mars 2017, les Conseils Départementaux seront renouvelés. La moitié des conseillers sortant sera remplacée par des binômes (F/H). Mais nous ignorons encore si ce sera un pour un, un conseiller sortant, un binôme entrant ? Comment sera respecté alors le nombre de conseillers prévu selon l'importance démographique ?

En juin, le Conseil national sera renouvelé ; refonte générale, renouvellement aussi par moitié ? qui, quoi, comment ? Nous attendons la décision, comment et de qui ???

.../...

On parle déjà d'un report de cette élection à Octobre 2017... Le temps de réfléchir...?

En novembre, ce sera le tour du Conseil Régional. Mêmes interrogations... Une chose est d'ores et déjà établie notre Conseil sera constitué de 6 binômes : 1 pour les salariés et 5 pour les libéraux. C'est donc la fin de la présence systématique d'un représentant de chacun de nos six départements. La solution envisagée, du moins proposée par les représentants des actuels CRO et CDO, serait la réunion du Cher et de l'Indre pour désigner un seul binôme.

Bien que les choses pressent pour que chacun puisse s'impliquer dans le renouvellement des instances ordinales, nous devons attendre les décisions des cabinets et directions ministérielles. C'est une chose de faire des lois, c'en est une autre de rédiger les décrets qui en découlent.

Mais d'ores et déjà il importe que tous et surtout TOUTES nous nous préparions à postuler pour intégrer les Conseils Ordinaux. Je sais ce qu'il peut y avoir de désobligeant à insister particulièrement sur l'appel aux « femmes » pour qu'elles soient candidates. Je sais que nos consœurs n'ont pas besoin de cette « ségrégation positive » pour prendre si elles le souhaitent toute leur place chez nous, notre Présidente et notre Trésorière nationales en sont la preuve éclatante, elles n'ont pas eu besoin d'être « binômes » pour être élues aux postes les plus importants...

Le CRO dans sa mission de coordination de l'activité des CDO sera bien sûr à l'écoute de ceux-ci et à leur service pour les aider dans l'application des nouvelles procédures par la diffusion des expériences de chacun et par la communication entre nos structures et le Conseil National.

En janvier nous aurons l'occasion de faire un nouveau point sur l'évolution de notre organisation, mais en attendant je voulais déjà vous inciter à la réflexion, notre profession évolue à grand pas, notre Ordre évolue aussi, vous pouvez participer à cette évolution, ne vous en privez pas.

Merci de m'avoir lu et à bientôt...

Francis Dusserre.

Président du CROMK Centre-Val de Loire.

« Novembre sans tabac ».

L'Ordre est partenaire de campagne contre le tabagisme « Mois sans tabac – En novembre on arrête ensemble ». Un partenariat qui va dans le sens **du droit de prescription des substituts nicotiques** que la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 accorde aux kinésithérapeutes, donnant ainsi accès à leurs patients au forfait d'aide au sevrage tabagique.

Les publications de l'Ordre reviendront largement sur l'implication de l'Ordre dans cette opération dans les prochains jours. (<http://www.ordremk.fr/mois-sans-tabac>).

La loi donne aux kinésithérapeutes le droit de prescrire les substituts nicotique, mais ce droit pour devenir une « compétence » implique comme pour tous autres actes l'acquisition d'une connaissance.

Nous rappelons l'initiative de l'URPSMKL – Centre Val de Loire qui a édité une information sur ce type de prescription et son accompagnement, pour que les kinésithérapeutes puissent la réaliser efficacement (produits différents, posologie, effet secondaires éventuels, soutien comportemental...). (Urpsmk-centrevaldeloire.fr)

Les soirées d'information du CROMK Centre-Val de Loire

29 Septembre à Vierzon : « soirée tutorat »

Le 29 septembre une réunion d'information a été organisée à Vierzon sur le thème :

« Mise en place de la réforme des études : Quels enjeux pour les tuteurs de stages ? »

Florence SARTIER – cadre supérieur de santé et enseignante à l'IRFMK d'Orléans - a exposé en quoi la nouvelle organisation des études a modifié et surtout donné plus d'importance aux stages, qu'ils soient réalisés en structures de soins ou en cabinets libéraux.

- Ils font partie d'une unité d'enseignement à part entière.
- Le cursus de stage sera suivi grâce à un porte folio personnalisé.
- Lors des stages l'étudiant sera désormais évalué grâce à l'acquisition de compétences prédéfinies dont le tuteur devra confirmer l'acquisition sur le « porte folio » de l'étudiant. .../...

Philippe GOUET a rappelé l'implication de l'URPSMKL –Centre Val Loire qu'il préside, dans la promotion des stages en milieu libéral. Une indemnité est versée par l'URPSMKL à chaque praticien libéral accueillant des stagiaires, ce tuteur devant en contrepartie adhérer à une « charte » établie par l'URPSMKL pour notre région (avant que ne soit mis en place un système national). *(Rappelons que ceci ne peut concerner que les MK libéraux qui sont les seuls adhérents et cotisants obligatoires à l'URPS).*

Il a été rappelé l'importance pour tous les tuteurs de stages de participer à la vie de l'association qui les regroupe dans notre région.

Les participants à cette soirée ont pu échanger et se sont montrés très réactifs et impliqués.

La formation des futurs professionnels et l'envie que nous devons leur donner de rester exercer en région Centre – Val de Loire NOUS CONCERNE TOUS. L'accueil de stagiaires doit donc être largement développé.

7 Décembre à Orléans : « les responsabilités des MK : prise de conscience nécessaire ! »

L'augmentation constante des mises en causes de la responsabilité de nombreux MK face aux juridictions civiles pénales ou disciplinaires, la nature des jugements rendus exposent les professionnels à des risques de plus en plus nombreux et importants, le plus souvent par méconnaissance des règles, des lois et de leur implication dans leur pratique quotidienne.

Le CROMK du Centre Val de Loire vous propose de participer à une soirée d'information, de formation et d'échanges autour des pratiques professionnelles et de ces risques méconnus le :

Mercredi 7 Décembre 2016 à 20h 00 à

I'.R.F.M.K.

Bâtiment Michel Royer - Rue de Chartres - Orléans

L'intérêt majeur de cette soirée est de vous apporter une meilleure compréhension et surtout une plus grande vigilance pour prévenir les soucis judiciaires ou disciplinaires auxquels vous pourriez vous trouver confrontés.

Une place importante sera réservée aux questions/réponses.

Modérateurs : L. RENARD & P. RIVIERE, membres du CROMK Centre-Val de Loire.

Contact et inscriptions : CROMK Centre-Val de Loire 22 Avenue Dauphine - 45100 Orléans cro.ce@ordremk.fr

Compte rendu d'activité (1er semestre 2016) de Michel Arnal (Conseiller national)

Après la nouvelle définition de la profession et la réforme de la formation initiale ce sont la loi de modernisation de la santé et la réforme territoriale qui, dès le début de l'année, imposent au Conseil National d'anticiper afin d'être source de propositions sur les lois votées par le législateur.

En ce qui concerne la loi de modernisation de la santé, des thématiques comme passerelles dans la formation initiale, inter professionnalité, travail d'équipe, encouragement à la recherche et partage de plateaux techniques (voir la pièce jointe) sont celles avec lesquelles nous allons devoir exercer et ce quelles que soient les orientations politiques de notre pays.

Tous ces bouleversements génèrent bien des colères et parfois du découragement parmi certains d'entre nous et pourtant je tiens à vous assurer que notre présidente Pascale Mathieu et l'ensemble des conseillers ordinaires nationaux se mobilisent, chacun dans leur domaine, pour garder le cap de notre mission ordinaire et permettre à notre profession dite règlementée d'évoluer dans un environnement ou tout se libéralise. C'est donc un processus évolutif qui nécessite des ajustements et des adaptations pratiquement au quotidien dans la vie ordinaire.

Pour ma part au cours de ce premier semestre 2016 mon activité été consacrée à :

La mise en place et le suivi du « Prix de l'ordre 2016 » :

Sur ce point le processus se modélise petit à petit et cette année nous avons passé le cap de la cinquantaine de mémoires et thèses de recherche.

.../...

Au suivi de la réforme territoriale « appliquée » sur le secteur 5 (Bourgogne, Centre et Franche Comté) :

Comme conseiller national représentant le secteur 5 j'ai tenté de vous informer des implications de la réforme territoriale concernant nos prochaines échéances électorales.

Tout d'abord je vous remercie de votre disponibilité et de la richesse des échanges et propositions qui ont été faits.

A ce jour la région Centre a fait sa proposition de répartition des élus régionaux et j'espère que les discussions entre CRO Bourgogne et CRO Franche – Comté sont pratiquement finalisées.

En ce qui concerne les élections ordinales prochaines, la parité est de règle et lors de la dernière conférence des présidents ceux-ci ont pris connaissance des modalités précises concernant leur structure.

A la campagne de communication concernant l'APA et à l'élaboration du bilan APA aux ALD :

Dans le cadre de ma mission de responsable de la commission communication nous avons participé à l'élaboration de la campagne de promotion de la profession concernant « mon kiné partenaire santé de ma performance » et « mon kiné partenaire santé de ma pratique sportive »

A l'élaboration du processus « entraide aux professionnels touchés par le burn out et les addictions » :

Le travail est bien avancé et quelques cas ont été traités « en expérimentation ». Ce qui pour moi semble fondamental c'est le travail de proximité des CDO et je pense que très prochainement nous vous présenterons le déroulé de notre stratégie.

A l'élaboration d'une charte déontologique pour les organismes de formation continue :

Afin de s'assurer qu'une formation continue proposée par un organisme de formation respecte le code de déontologie professionnelle il a été proposé aux représentants des organismes de formation continue d'élaborer ensemble une charte déontologique.

Vous trouverez sur notre site la charte et le logo qui valide l'organisme et la formation proposée.

A la commission « Fonds immobilier » :

L'activité de cette commission est à ce jour bien réduite puisque désormais le processus d'achat des locaux a été élaboré et les structures qui désirent acquérir leurs locaux se doivent de suivre le protocole.

A la poursuite des projets de la commission communication :

Sur ce point le CNO a étoffé son équipe de professionnels salariés et j'avoue que l'arrivée de Madame Antoine et son expérience de professionnelle de la communication institutionnelle mais aussi événementielle me libère de nombreuses tâches de conception qui incombent à cette mission et dont je n'ai pas la maîtrise.

L'agenda national toujours connecté sur l'actualité nous conduit à mener une multitude de projets avec parfois beaucoup de croisements d'ajustements et de régulations. Je m'aperçois que dans le domaine de la communication les priorités sont parfois source d'arrêt de projets moins branchés sur l'actualité. C'est cette cohérence que nous avons à travailler.

La commission harmonisation :

Au cours du premier semestre cette commission est au « repos » mais je sais que les trésoriers vont avoir beaucoup de travail pour l'élaboration des futurs budgets avec les implications inhérentes aux futures élections.

Bien confraternellement

Michel Arnal.

Conseiller National, représentant la Région Centre-Val de Loire

.../...

Démographie : quelques chiffres

Combien de masseurs-kinésithérapeutes en région Centre Val de Loire :

	Au 31/12/2014	Au 28/09/2016	PROGRESSION
CHER 18	190	210	+10.5%
EURE et LOIR 28	255	260	+01.9%
INDRE 36	131	161	+23.6%
INDRE et LOIRE	569	654	+17.9
LOIR et CHER	215	239	+11.2%
LOIRET	<u>511</u>	<u>623</u>	<u>+21.9%</u>
TOTAL :	1871	2147	+14.75%

Diplômes d'Etat obtenus à l'IRFMK d'Orléans :

2008 : **37** 2012 : **56** 2016 : **86** Progression 2008/2016 : **+132.5%**

(Les étudiants de l'IRFMK d'Orléans sont en grande majorité originaires de la région Centre Val de Loire)

Rappel : en 2015, **28** autorisations d'exercice ont été données à des MK diplômés de l'Union européenne pour exercer en France (sur ces 28 professionnels autorisés, 19 ont déclaré un projet professionnel en région Centre-Val de Loire.).

Agenda des élus. Missions de représentation à :

- DRJSCS Orléans le 20/01: commission de certifications paramédicales.
- Conseil régional Orléans le 03/02 : entretien avec Madame Anne LECLERCQ, Vice Présidente, déléguée aux formations sanitaires et sociales et à la Santé.
- IRFMK Orléans le 17/03 : journée formation tutorat.
- ARS Centre le 24/03 : Viso conférence sur la « Télésanté 2016 ».
- ORS Centre Orléans le 04/04 : Conseil d'administration.
- Orléans le 06/04 : réunion de coordination avec les Conseils départementaux : élections ordinaires 2017.
- Orléans le 07/04 : réunion FIDAL Avocats (présence de non professionnels de santé dans les MSP).
- DRJSCS Orléans le 27/04 : commission de certifications paramédicales.
- CNO Paris le 28/04 : réunion des Présidents ordinaires.
- ORS Centre Orléans le 10/05 : Assemblée générale.
- Orléans le 19/05 : réunion FIDAL Avocats (présence de non professionnels de santé dans les MSP).
- Orléans le 22/06 : réunion plénière.
- CNO Paris le 23/06 : réunion des trésoriers ordinaires.
- DRJSCS Orléans le 13/07 : commission de certifications paramédicales.
- CNO Paris le 08/09 : Colloque sur les 70 ans de la Kinésithérapie et les 10 ans de l'Ordre.
- Tribunal administratif Orléans le 21/09 : Audience solennelle de rentrée.
- Orléans le 28/09 : réunion plénière.
- Vierzon le 29/09 : soirée « tutorat ».
- Conseil régional Orléans le 29/09 : entretien avec Madame Anne LECLERCQ, Vice Présidente, déléguée aux formations sanitaires et sociales et à la Santé.
- DRJSCS Orléans le 12/10 : commission de certifications paramédicales.